

N° : DP 20/470

DECISION DU PRESIDENT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 500 EUROS A L'ASSOCIATION "LES BOUT'CHOU DE LA VALLEE DU GAPEAU" - ANNEE 2020

Le Président de la Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n° 20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

CONSIDERANT la demande de subvention émanant de l'Association « Les Bout'Chou de la Vallée du Gapeau » dont le siège social est à la Crau et ayant pour objet l'aide aux enfants dont les parents sont en situation de précarité,

CONSIDERANT que les actions menées par cette association en terme de solidarité et d'aide aux fractions de la population les plus en difficulté, entrent dans le cadre de la politique de la ville de la Métropole,

CONSIDERANT que Toulon Provence Méditerranée entend soutenir les actions de ces associations, qui œuvrent sans relâche toute l'année pour aider les personnes en difficulté sur le territoire métropolitain,

CONSIDERANT que les actions menées par cette association sur le territoire métropolitain entrent dans le cadre de la politique de la ville en matière de cohésion sociale de la Métropole,

CONSIDERANT le caractère exceptionnel de la demande chiffrée à 500 euros,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ATTRIBUER une subvention de 500 euros (cinq cents euros) à l'Association « Les Bout'Chou de la Vallée du Gapeau » de la Crau.

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget de l'exercice 2020 opération n°1 article 65748.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **13 OCT. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

